



Le rapport du Comité Stratégique des Langues transformé en arme de destruction du statut des enseignants

Luc Chatel voit dans le rapport du Comité stratégique des langues une ouverture vers la globalisation des horaires et l'annualisation du service des enseignants, deux dispositions qui peuvent se traduire par un alourdissement de la charge de travail des enseignants sans offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

Comment rendre l'apprentissage des langues vivantes plus efficace dans notre pays ? Le Comité Stratégique des Langues émet toute une série de propositions dont certaines sont pertinentes.

Cependant, dans un contexte budgétaire qui n'offre pas de marges de manœuvre et un contexte politique qui fait du statut des enseignants et de leurs obligations de service la cible préférée de la majorité actuelle, ce rapport ne peut que déclencher des réactions fortes de rejet de la part des enseignants. D'autant plus que Luc Chatel a joué les boute-feux en soulignant tout l'intérêt qu'il voit à la globalisation des horaires et de l'annualisation des services.

Lorsque le SE-Unsa a rencontré la présidente du Comité, celle-ci a exprimé son souhait de créer un climat de confiance favorable à des évolutions. L'échec est patent ! En tenant insuffisamment compte de la situation réelle, le Comité rend ses propositions inaudibles et ne fait pas, en conséquence, avancer la cause de l'apprentissage des langues vivantes. Tout au contraire, il renforce les blocages qu'il voudrait lever.

Il n'y a pas de stratégie digne de ce nom qui n'intègre les contraintes structurelles et systémiques pour proposer des mesures réellement opérationnelles. Proposer des dispositifs à géométrie variable pour l'enseignement des langues vivantes dans le cadre d'emplois du temps par ailleurs rigides n'a pas de sens.

Le rapport souligne le manque de continuité des parcours entre école et collège et propose, pour résoudre cette difficulté, de débiter l'apprentissage d'une deuxième LV2 dès la 6^{ème}, dont l'anglais obligatoire. Jusque là, tout va bien. Mais comment financer cette extension ? Tout simplement en globalisant les horaires de langue au collège et en les répartissant différemment. Pas une heure de plus au bout du

compte ! Difficile de croire qu'on va améliorer l'efficacité en étalant sur 4 ans ce qu'on faisait sur 2.

Quant à l'annualisation du service, c'est la boîte de Pandore ! Insuffisamment encadrée, une telle mesure pourrait se traduire par des variations importantes des emplois du temps d'une période à l'autre et surtout par une augmentation sensible du nombre d'heures en face-à-face pédagogique.

Le service des enseignants sera au cœur des débats de la présidentielle et surtout un dossier majeur après les élections, quel qu'en soit le résultat. A nous de parvenir à y faire inscrire toutes les missions des enseignants (préparations et corrections, aide et accompagnement, suivi des élèves, concertation, visites de stages, examens, relations avec les familles et les partenaires, formation,...) pour qu'elles soient enfin reconnues, que la définition du service soit hebdomadaire ou annuelle.

Les principales recommandations du Comité :

Faire de la question des langues une question de société et pas seulement une affaire de « savoirs scolaires »

Communiquer : lancer une campagne médiatique d'intérêt national

Rapprocher l'univers familial des jeunes de celui de l'école en utilisant des supports adaptés

Favoriser au quotidien l'exposition à la langue sous une forme authentique rencontres plurilingues, films en VO, supports technologiques modernes, *Café des langues*.....

Pour la première fois, l'enseignement des langues est abordé non sous le seul angle d'une discipline scolaire mais par une approche globale : de la maternelle à l'université, sans négliger la formation tout au long de la vie

- *L'avis du SE-Unsa : Une approche globale est essentielle. En effet, on ne peut pas attendre de l'enseignement des langues en milieu scolaire de rendre les élèves « bilingues ». Les conditions d'enseignement (horaires très dispersés, temps de pratique insuffisants) ne le permettent pas. De plus, les compétences langagières doivent être entretenues après la sortie du système scolaire. Les acquis ne sont pas permanents. L'objectif principal de l'enseignement des langues en milieu scolaire doit être de donner envie à tous de continuer à utiliser la langue et d'en poursuivre l'apprentissage. Une pédagogie active, portée par des projets et une évaluation positive sont les moyens de parvenir à cet objectif modeste mais essentiel.*

Bonnes pratiques à faire connaître, dispositifs à accélérer ou à relancer

Des évaluations croisées en fin de CM2 et à l'entrée en 6e

Le recours à des pédagogies innovantes et à toutes les ressources des TICE

L'utilisation de toute la souplesse d'organisation laissée par la globalisation horaire

Les stages intensifs de langues (pendant les vacances)

La multiplication des enseignements de type DNL dans toutes les séries

L'encouragement à la mobilité virtuelle (*e-Twinning*, jumelages...)

L'organisation en réseaux et en partenariat

- *L'avis du SE-Unsa : La plupart des dispositifs cités sont déjà inscrits dans les textes mais ne se concrétisent que très peu, faute d'être en phase avec la réalité des établissements. Le recours au temps de vacances pour des stages intensifs montre bien que la souplesse n'existe pas dans le temps scolaire. L'extension des DNL, le recours aux TICE et aux pédagogies innovantes dépendent étroitement de*

la formation et de l'animation pédagogique. Or celles-ci sont largement inexistantes.

Des propositions nouvelles

Sensibilisation aux langues **dès la maternelle** - dans un souci de diversité culturelle -
2 LV pour tous **dès la classe de 6e** - dont l'anglais -

Des rythmes revus : **mise en repos au lycée dans l'enseignement de LV1**, permettant à l'enseignant de faire pratiquer la langue par le biais d'activités et de projets

Favoriser la mobilité pour tous et la valoriser

Formation des enseignants

- refonte d'un master avec mobilité intégrée pour les futurs enseignants
- instauration d'un enseignement de LV dans toutes les filières d'université dès la 1^e année pour éviter toute discontinuité et interruption avec le lycée
- (ré) introduction, dans le concours de professeur des écoles, d'une épreuve de langue (écrit et oral)
- facilitation et valorisation de la mobilité en formation continue
- facilitation de l'accès aux travaux de la recherche

➤ L'avis du SE-Unsa :

- 2 LV en 6^{ème} permet la continuité, favorise la diversité et résout le problème des « classes bi langues = classes de niveau ». Reste la question du financement de l'extension de l'enseignement de la LV2. Un simple redéploiement des heures existantes ne peut suffire.
- Passer de l'enseignement à la pratique de la LV1 sur une année du lycée est une proposition à retenir. Il faut en préciser les conditions de mise en œuvre.
- Favoriser la mobilité passe par la multiplication des offres de stages à l'étranger pour les élèves comme pour les enseignants. Elle passe par des accords européens et implique la réciprocité. Réduire le nombre d'assistants, comme le font les recteurs à cette rentrée, ne constitue pas un pas dans la bonne direction.
- Exiger un semestre à l'étranger dans le parcours des enseignants ne peut qu'être préconisé pour le moyen terme et doit s'accompagner de bourses suffisantes pour qu'aucun étudiant ne soit pénalisé faute de disposer des moyens financiers.
- Rétablir une épreuve de LV au CRPE n'a pas de sens dans le cadre de la « mastérisation ». Exigeons plutôt que l'université assure partout la formation et la certification en LV (CLES 2).